



Au cours de sa séance du 29 septembre 2015, le conseil communal a examiné et approuvé à l'unanimité la seconde modification budgétaire de l'année.

### **1. Budget ordinaire après la modification budgétaire n°1**

	Exercice Propre	Exercice Global
Recettes	4.547.185,99€	8.098.674,42€
Dépenses	4.410.230,35€	5.411.139,32€
Résultat Boni	136.955,64€	2.687.535,10€

### **2. Budget ordinaire après la modification budgétaire du 29 septembre 2015**

	Exercice Propre	Exercice Global
Recettes	4.529.590,27€	8.106.251,68€
Dépenses	4.408.648,94€	5.416.586,77€
Résultat Boni	120.941,33€	2.689.664,91€

De manière générale, on recense une diminution du résultat boni à l'exercice propre lequel s'établit désormais à 120.941,33€ soit 16.014,31€ de moins que lors de l'approbation de la modification budgétaire n°1.

En revanche, au niveau de l'exercice global, on constate une légère augmentation du résultat boni dans la mesure où ce dernier s'établit à 2.689.664,91€, soit 2.129,81€ de plus que lors de l'approbation de la MB n°1.

### **Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget ordinaire :**

#### **Au niveau des recettes :**

**A l'exercice propre**, on enregistre des recettes en moins (compensation entre recettes en plus et recettes en moins) pour un montant total de 17.595,72€ ventilées comme suit :

#### **Recettes en moins :**

- 29.781,40€ en provenance du Fonds des communes sur base du montant définitif communiqué par la Région wallonne.

#### **Explication :**

Par rapport à la prévision budgétaire 2015, la dotation définitive octroyée varie compte tenu des éléments suivants :

Le taux d'inflation attendu pour l'année 2015 est en baisse et est passé ces derniers mois de 1,30% à 0,20% selon les dernières

prévisions du bureau fédéral du Plan, ce qui impacte la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'exercice 2015 même si le mécanisme d'indexation annuelle prévu à l'article L1332-5 du CDLD est maintenu.

Une donnée statistique qui intervient dans le calcul de la dotation « péréquation fiscale » a été actualisée afin de respecter les dispositions prévues aux articles L1332-11 à L1332-19 du CDLD. La prévision budgétaire a été calculée sur base du produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2012 alors que la dotation réelle a été calculée sur le produit de l'IPP prélevé par le fédéral sur le territoire communal durant l'exercice d'imposition 2013.

- 10.000€ de taxes sur les secondes résidences sur base du rôle définitif arrêté par le Collège communal.

- 588.87€ de locations de chasses.

#### **Recettes en plus :**

- + 1.600€ de produit de la taxe sur les permis d'urbanisme.
  - + 5.000€ de produit de la taxe de séjour.
  - + 140€ de redevance pour les frais de garde des chiens.
  - + 663,17€ de notes de crédit et ristournes du service ordinaire.
  - + 7.996,95€ d'indemnités d'assurance en matière d'accidents du travail d'un ouvrier communal.
  - + 1435,65€ de produits divers (vente de ferrailles)
  - + 3788,26€ d'interventions des parents dans les frais de garderie.
  - + 31.52€ de remboursement par l'autorité supérieure des charges financières des emprunts.
  - + 1500€ de subside pour l'aménagement de la mare pédagogique.
  - + 125€ de locations de salles communales.
  - + 84€ de produits divers d'enlèvement des immondices.
- + 410€ de produit de concessions aux cimetières.

**Aux exercices antérieurs**, on enregistre des recettes supplémentaires pour un montant de 25.172,98€ ventilées comme suit :

- + 24.000€ (subside en provenance du SPW pour le conseiller en urbanisme et en aménagement du territoire).
- + 280,60€ pour la contribution aux frais de fonctionnement de l'accueil extra-scolaire pour l'année 2014.
- + 892,38€ de compensations force motrice en provenance du SPW.

#### **Au niveau des dépenses :**

**A l'exercice propre**, on recense des dépenses en moins pour un montant global de 1.581,41€ (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) ventilées comme suit :

##### Dépenses en plus :

- + 2000€ en prestations pour le SPF Intérieur (production des cartes d'identité) sur base de la balance budgétaire actualisée.
- + 3000€ en prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments.
- + 4000€ en frais de fonctionnement des recettes régionales (traitement du receveur régional).
- + 4000€ pour l'impression du livre sur l'histoire de Chéoux écrit par MC Widart.
- + 500€ en fournitures administratives pour le service voirie.
- + 2500€ en frais d'entretien des locaux des ouvriers.
- + 2000€ en fournitures de matériel et de mobilier pour l'école communale.
- + 1000€ en frais informatiques de l'enseignement primaire.
- + 5000€ en frais d'électricité pour les bâtiments de l'école communale.
- + 31,52€ en charges financières des emprunts à charge de l'autorité supérieure.
- + 3000€ en frais de fonctionnement des bâtiments culturels.

- 2000€ en frais de fête et cérémonies publiques.
- + 2954,96€ en subside de fonctionnement pour la FE de Chéoux sur base du budget 2015 approuvé.
- + 799,64€ en subside de fonctionnement pour la FE de Jupille sur base du budget 2015 approuvé.
- + 1000€ en subvention pour le cours de logopédie sur base de la balance budgétaire actualisée.
- + 2000€ pour couvrir le déficit des hopitaux et maisons de repos dans lesquelles des citoyens de Rendeux ont séjourné.

#### **Dépenses en moins :**

- - 12.988,31€ en pécules de vacances du personnel communal sur base des montants définitifs liquidés en mai 2015.
- - 5000€ en frais de réalisation d'un spot publicitaire par TV LUX.
- - 5000€ en précompte immobilier.
- - 138€ d'intervention dans les primes syndicales.
- - 2000€ d'achat et fournitures de signalisation routière.
- - 621,27€ de cotisation à IDELUX et AIVE sur base du montant définitif liquidé en 2015.
- - 3000€ de prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments culturels sur base de la balance budgétaire actualisée.
- - 2000€ de prestations de tiers pour l'entretien des bâtiments sportifs.
- - 551,58€ de subsides de fonctionnement aux FE de Rendeux-Haut, de Rendeux-Bas et de Beffe sur base des budgets 2015 approuvés.
- - 900€ d'assurances auto.
- - 3000€ de primes de fréquentation au parc à container.
- - 2000€ de subsides pour l'épuration individuelle
- 267,29€ de cotisation à la MUFA.

**Au niveau des exercices antérieurs**, on enregistre des dépenses supplémentaires de 7.028,86€ ventilées comme suit :

- + 442,80€ de contribution pour le service incendie (régularisation 2014).
- + 2466,16€ de pécules de vacances pour le personnel enseignant.
- + 2834,49€ de frais d'organisation des repas scolaires (factures Delhaize)
- + 857,13€ de frais de fête et cérémonies publiques.

### **Examen et approbation de la modification budgétaire extraordinaire n°2 – Exercice 2015.**

#### **1. Budget extraordinaire après la modification budgétaire n°1**

Recettes	3.399.873,26€
Dépenses	3.399.873,26€
Résultat Boni	0,00€

#### **2. Budget extraordinaire après la modification budgétaire du 29 septembre 2015**

Recettes	3.300.611,21€
Dépenses	3.300.611,21€
Résultat Boni	0,00€

### **Commentaire explicatif sur les modifications affectant le budget extraordinaire :**

#### **Au niveau des recettes :**

A l'exercice propre, on enregistre des recettes en moins pour un montant total de 117.037,40€ (compensation entre recettes en plus et recettes en moins), ventilées comme suit :

- 136.000€ de subsides pour l'aménagement

- + 8000€ de vente d'un container à l'administration communale de Neufchâteau.
- + 10.962,60€ de subside pour l'aménagement de kiosques pour les promeneurs.

Par ailleurs, 17.775,35€ seront prélevés du fonds de réserve extraordinaire en vue de financer les investissements extraordinaires réalisés intégralement sur fonds propres et la partie non subsidiée de certains investissements.

#### **Au niveau des dépenses :**

A l'exercice propre, on enregistre des dépenses en moins pour un montant global (compensation entre dépenses en plus et dépenses en moins) de 177.000€ réparties comme suit :

#### **Dépenses en plus :**

- + 25.000€ pour la réfection des toitures de l'ancien garage communal.
- +15.000€ pour l'acquisition d'une épandeuse à sel pour le service travaux.
- + 10.000€ pour l'acquisition d'un abribus en face du Delhaize à Rendeux.

#### **Dépenses en moins :**

- - 150.000€ pour les travaux d'aménagement du bâtiment situé derrière l'ancienne gendarmerie à Rendeux-Haut.
- - 12.000€ pour l'acquisition d'une lame de déneigement reportée à l'année 2016.
- - 50.000€ pour les travaux de rénovation de l'électricité au local du patro à Rendeux-Bas.
- - 15.000€ pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour les cimetières.

Par ailleurs, 18.962,60€ seront prélevés de l'extraordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire, de manière à réaligner la réserve suite à la vente d'un container à Neufchâteau et à l'octroi d'un subside pour les kiosques à promeneurs en provenance de la Région wallonne.

**Aux exercices antérieurs**, on enregistre des dépenses supplémentaires pour un montant total de 58.775,35€ ventilées comme suit :

- + 8775,35€ : **solde d'honoraires pour les travaux de rénovation de la maison de village Schérés.**
- + 50.000€ pour les travaux de détection incendie à l'école communale sur base de l'estimation de l'auteur de projet.

**En conclusion, la situation financière de la commune de Rendeux peut être résumée comme suit :**

**Réserves cumulées au niveau du budget ordinaire : 2.689.664,91€**

**Fonds de réserve extraordinaire après MB : 45.850,22€**

**Fonds de réserve des investissements communaux (FRIC) : 189.214€**

**Fonds de réserve ordinaire = 3.197,83€**

**Provision pour risques et charges : 2.800€**

**Total global = 2.930.726,96€.**

En cette fin d'année, je tiens à remercier les membres du personnel communal pour la qualité de leur travail au quotidien et pour leur disponibilité.

Je vous souhaite également à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

*Cédric ROLLAND*